

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU VAL DE CISSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 5 OCTOBRE 2020

En exercice : 20 - Présents : 15, Absents : 5, Absents avec pouvoir : 02, Votants : 17

L'an deux mil vingt, le lundi 5 octobre, à dix- huit heures, le comité syndical d'adduction d'eau potable du Val de Cisse, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILLAC sous la présidence de Henri BURNHAM.

Date de convocation : 22 Septembre 2020

Etaient présents les délégués titulaires suivants : CC du Val d'Amboise : Commune de Cangey et Limeray : LANOISELEE Bertrand. AGGLOPOLYS : Commune de Mesland : GIRARDI Patrick, LAFFRAY Didier. Commune de Monteaux : HUON Marie-Hélène, DAMBRINE Philippe. Commune Chambon sur Cisse (Valencisse) : JOBARD Patrick, SLOVAK Jean-Louis. Commune de Chouzy sur Cisse (Valloire-sur-Cisse) : GACOIN Patricia. Commune de Coulanges (Valloire-sur-Cisse) : BURNHAM Henri, DELORY Hubert. Commune de Seillac (Valloire-sur-Cisse) : FOUCHAULT Michel. Commune d'Onzain (Veuzain-sur-Loire) : HERSANT Gérard, LECUIR Yves. Commune de Veuves (Veuzain-sur-Loire) : CLÉMENT Marie, LEBELLU Nicole.

Etaient excusés les titulaires suivants : CC du Val d'Amboise : Commune de Cangey et Limeray : LENA Jean-Michel, VESCHAMBRE Evelyne, ELWART Didier, AGGLOPOLYS : Commune de Chouzy sur Cisse (Valloire-sur-Cisse) : BRISSON Jean-Paul, Commune de Seillac (Valloire-sur-Cisse) : PACCHIANI Marie-Cécile,

Pouvoir : Monsieur ELWART Didier, excusé, a donné pouvoir à Monsieur BURNHAM Henri président. Monsieur LENA Jean-Michel, excusé, a donné pouvoir à Monsieur LANOISELEE Bertrand.

N° 18/2020 : DELIBERATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE (RPOS) 2019 :

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le cabinet DUPUET - Madame DEFAY Livia - Madame CHIRON Valérie – a été mandaté par le SMAEP du Val de Cisse pour l'élaboration du RPOS 2019. Voir diaporama présenté ci-joint (annexe 2)

Un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Ce rapport est également disponible sur le site (www.services.eaufrance.fr).

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **AUTORISE** le Président à notifier cette délibération aux communes adhérentes
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr. Conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Reçu par la préfecture le

Publié le :

SEILLAC le :

Le Président,

Le Président,
Henri BURNHAM

